

de St-Boniface. Nous savons que des millions de cœurs y feront écho.

MANDEMENT DE MGR L'ARCHEVEQUE DE ST-BONIFACE

AU SUJET DE LA

NOUVELLE LOI DES ÉCOLES DE MANITOBA

NOS TRÈS CHIERS FRÈRES,

Une épreuve d'un genre nouveau est venue fondre sur nous. Dans un pays où l'on proclame hautement la liberté religieuse, on vient de mettre des entraves à cette liberté. Nos Institutions sociales et politiques nous garantissaient la protection de tous nos droits et voilà que ces mêmes droits sont violés par ceux mêmes qui devaient les sauvegarder. Vous voilà en butte à la persécution ; non pas à la persécution sanglante, s'attaquant aux corps ou à la vie extérieure ; mais une persécution actuellement déguisée, s'attaquant aux intelligences pour les empêcher de s'éclairer de la lumière chrétienne et d'être guidées par les reflets de ses divines splendeurs.

Ce sont vos enfants, Nos Très Chers Frères, qui sont menacés ; on veut vous les ravir pour les ravir à Dieu ; on veut, par des vexations et d'injustes préférences, vous pousser à abandonner ces chers petits à un nouveau genre de séduction. On espère que l'esprit de cupidité, que la crainte du sacrifice vous détermineront à négliger les plus chers intérêts de ceux que Dieu vous a confiés et ce, dit on, pour leur assurer, à moins de frais, des avantages très grands sans doute, mais d'un ordre inférieur. En un mot, l'État, méconnaissant nos droits les plus sacrés, établit un genre d'écoles contraires à vos convictions religieuses. En détruisant notre ancien système scolaire pour en établir un nouveau, l'État vous dit : Faites instruire vos enfants comme je l'entends, alors je vous aiderai et les sacrifices que vous impose la loi d'éducation pourront être utiles à vos enfants ; mais si vous n'acceptez par les écoles d'où je bannis tout ce qui est catholique, vous, catholiques, vous n'aurez aucune part à la distribution des deniers publics auxquels, pourtant, vous avez droit comme tous les autres citoyens. Non seulement vous serez